



**CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT
RELATIF A
LA VENTE AUX ENCHERS N° 02/2024/AUS**

**VENTE DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU, MATERIEL
TECHNIQUE, INFORMATIQUE ET MATERIEL DIVERS HORS
USAGE REFORMES**



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : Objet de vente	3
ARTICLE 2: Consultation du matériel	3
ARTICLE 3 : Cautionnement	3
ARTICLE 4 : Présentation des Offres	3
ARTICLE 5 : Soumission	3
ARTICLE 6: Ouverture des plis	4
ARTICLE 7 : Jugement des offres.....	4
ARTICLE 8 : Adjudication	4
ARTICLE 9 : Cautionnement	4
ARTICLE 10: Livraison	4
ARTICLE 11: Litiges	4
Annexe 1 : Déclaration sur l'honneur.....	5
Annexe 2 : Présentation de l'offre de prix.....	6



CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : Objet de vente :

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offre de prix ayant pour objet : la vente de mobilier et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers hors usages reformés.

ARTICLE 2 : Consultation du matériel :

Le mobilier et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers hors usages reformés objet de cette vente peuvent être consulté par le biais du service d'équipement de l'Agence Urbaine de Settat sis à 11, Avenue Hassan II Settat B.P : 532 Settat, durant les heures du travail.

ARTICLE 3 : Cautionnement :

Les Offres des soumissionnaires doivent être accompagnées d'une caution bancaire d'un montant de mille dirhams- 1000,00 dhs

ARTICLE 4 : Présentation des dossiers des offres des concurrents:

Sous peine de nullité, les offres devront être adressées, sous plis sellés à **Monsieur le Directeur de l'Agence Urbaine de Settat** 11, Avenue Hassan II Settat B.P : 532 Settat, renfermant:

- L'offre de prix signé, dont modèle ci-joint en annexe I ;
- le cautionnement stipulé par l'article 3 ;
- le présent règlement de consultation paraphé par le soumissionnaire et portant la mention « **lu et accepté** »;
- La déclaration de consultation du matériel réformes dont modèle ci-joint en annexe II.

Les plis doivent porter :

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de la vente ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE 5 : Soumission :

Le délai de dépôt des plis est fixé au plus tard le 07 Mai 2024 à 11 heures, au service d'équipement de l'Agence Urbaine de Settat.

Les plis déposés postérieurement à cette date ne sont pas admis.



ARTICLE 6 : Ouverture des plis :

La séance d'ouverture des plis aura lieu le 08 Mai 2024 à 11 heures. L'ouverture des plis sera faite par les soins d'une commission désignées à cet effet par Monsieur le Directeur de L'agence Urbaine de Settat.

ARTICLE 7 : Jugement des offres :

La procédure de jugement reposera sur l'offre la plus avantageuse (plus offrant). En cas d'égalité le choix sera fait par tirage au sort. L'Agence Urbaine de Settat se réserve le droit de ne donner aucune suite à cette vente. Il convient de préciser par le fait même des dépôts de leurs offres, les soumissionnaires renoncent à tout recours, et à toute demande d'indemnité à quelque titre que ce soit, s'il n'est pas donné suite à leurs offres.

ARTICLE 8 : Adjudication :

Après délibération, les soumissionnaires sont informés des résultats. Ceux retenus seront invités à verser immédiatement à l'Agence urbaine de Settat le montant adjudgé. Il sera procédé à la restitution du cautionnement aux soumissionnaires non retenus.

ARTICLE 9 : Cautionnement

En cas de non-paiement, l'adjudication sera annulée et non avenue et le montant du cautionnement précité à l'article 3 sera acquis à l'Agence Urbaine de Settat de plein droit.

ARTICLE 10 : Livraison :

L'adjudicataire devra procéder à l'enlèvement du mobilier et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers adjudgés, après accomplissement des procédures légales de transfert. Passé un délai de dix (10) jours après cette date, l'adjudicataire sera soumis à une pénalité de retard de deux cent dirhams (200,00 dhs) par jours calendaire.

ARTICLE 11 : Litiges :

Tous litiges pouvant survenir entre l'adjudicataire et l'Agence Urbaine de Settat seront soumis au Tribunal de Settat, compétant en la matière.

Fait à :,le :

Le Directeur

4
Le Directeur de l'Agence
Urbaine de Settat
Said IOQMANE

(Signature et cachet du concurrent



ANNEXE N° I

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné.....

Faisant élection de domicile à.....

C.I.N n°délivrée à.....le.....

Déclare avoir consulté le mobilier de bureau et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers réformés hors usage objet de la vente, et avoir recueilli à mon point de vue et sous ma responsabilité toutes les informations et détails, nécessaires à l'établissement de mon offre de prix.

Fait à :....., le :

(Signature et cachet du concurrent)



ANNEXE N° II

**OFFRE DE PRIX POUR MATERIEL
HORS USAGE REFORMES**

Je soussigné.....

Faisant élection de domicile à.....

C.I.N n°.....délivrée à....., le.....

Adresse du domicile élu :.....

Après avoir pris connaissance de tous les renseignements sur le mobilier et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers hors usages concernant la présente vente ;

Après avoir examiné en détail la totalité des pièces de ce dossier de vente ;

Propose l'offre suivante :

Désignation	Prix total offert
Le mobilier et matériel de bureau, matériel technique, matériel informatique et matériel divers hors usages reformés	
TOTAL	

Arrêtée la présente offre de prix à la somme de :

En lettre.....

Fait à :....., le :

(Signature et cachet du concurrent

